

PREPA BTS – CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE RNCP 39030

I. Identification de la Formation

Intitulé de la formation

Prépa BTS – CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie

Certification préparée

Certification professionnelle enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sous le numéro RNCP 39030.

- Niveau de qualification : Niveau 3
- Date d'enregistrement : 23 mai 2024
- Date d'échéance de l'enregistrement : 31 décembre 2028
- Certificateur : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Finalité de la formation

La Prépa BTS vise :

- La préparation et l'obtention du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie
- Une remise à niveau scientifique et professionnelle
- La préparation à l'entrée en BTS Métiers de l'Esthétique Cosmétique Parfumerie

Elle constitue un parcours passerelle destiné aux titulaires d'un diplôme de niveau 4 souhaitant intégrer un BTS du secteur.

Métiers visés

À l'issue de la formation, le titulaire du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie peut exercer notamment les métiers suivants :

- Esthéticien(ne) en institut de beauté ou centre spécialisé
- Esthéticien(ne) en spa, centre de bien-être ou centre d'épilation
- Conseiller(ère) de vente en parfumerie, parapharmacie ou magasin spécialisé

Secteurs d'activité

- Instituts de beauté
- Spas et centres de bien-être
- Parfumeries et parapharmacies
- Entreprises de distribution de produits cosmétiques et de parfumerie

Modalités de préparation de la certification

La formation peut être suivie selon différentes modalités pédagogiques et organisationnelles, notamment :

- En formation initiale scolaire,
- En formation par apprentissage,
- En formation professionnelle continue.

Les différentes formules proposées correspondent à des parcours pédagogiques aménagés, construits à partir du référentiel national de certification du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie.

II. Objectifs de la formation

Objectif général

Préparer les apprenants :

- À l'obtention du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie

- À l'acquisition des fondamentaux scientifiques et professionnels nécessaires à une poursuite d'études en BTS

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, l'apprenant est en capacité de :

Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds

- Mettre en œuvre des protocoles de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de confort de la clientèle
- Réaliser des maquillages du visage adaptés aux attentes et aux caractéristiques de la clientèle
- Appliquer les protocoles de transmission d'informations, de conseil et de conduite d'une prestation UV, le cas échéant

Techniques esthétiques liées aux phanères

- Réaliser des techniques d'épilation dans le respect des normes professionnelles
- Mettre en œuvre des techniques de coloration des cils et des sourcils
- Réaliser des soins des ongles et des maquillages des ongles adaptés à la demande du client

Conduite d'un institut de beauté et de bien-être

- Accueillir la clientèle, identifier ses attentes, ses besoins et ses motivations
- Conseiller et vendre des prestations esthétiques, des produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et des accessoires associés
- Assurer le suivi, la fidélisation de la clientèle et participer à la gestion de l'activité quotidienne de l'institut
- Organiser les rendez-vous et contribuer à la vie et au fonctionnement d'un institut de beauté et de bien-être

Préparation à l'entrée en BTS

- Consolider les bases en gestion
- Consolider les bases en physique-chimie appliquée
- Développer les compétences en anglais professionnel
- Acquérir une méthodologie de travail adaptée aux études supérieures

III. Publics concernés et prérequis

Publics concernés

La formation est destinée aux :

- Titulaires d'un diplôme de niveau 4,
- Candidats souhaitant intégrer un BTS du secteur esthétique,
- Adultes en reconversion disposant d'un baccalauréat ou équivalent

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4
- Maîtrise de la langue française
- Capacité à suivre une formation intensive alliant théorie et pratique

Positionnement pédagogique

Dispenses réglementaires

Des dispenses d'enseignements généraux peuvent être accordées conformément aux textes réglementaires en vigueur, notamment pour les candidats titulaires de diplômes ou certifications ouvrant droit à dispense.

Allègements de parcours

Des allègements de formation peuvent être envisagés après étude du positionnement pédagogique, notamment en fonction :

- De l'expérience professionnelle antérieure,
- Des compétences déjà acquises en lien avec le référentiel de la certification.

Les dispenses et allègements sont appréciés au cas par cas et formalisés avant l'entrée en formation.

IV. Modalités d'Accès et délais d'inscription

Modalités d'accès à la formation

L'accès à la formation s'effectue selon les étapes suivantes :

- Dépôt d'un dossier de candidature, permettant l'étude du parcours, du projet professionnel et des motivations du candidat
- Réalisation de tests de prérequis et/ou d'un positionnement pédagogique, visant à évaluer les compétences initiales et l'adéquation du parcours envisagé
- Entretien pédagogique individuel, le cas échéant
- Validation par la commission pédagogique
- Formalisation administrative du parcours de formation, selon le statut de l'apprenant et les modalités de financement :
- Signature d'un contrat de scolarité ou d'une convention de formation, le cas échéant ;
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;

L'entrée en formation est conditionnée à la finalisation des démarches administratives requises, conformément aux modalités propres à chaque dispositif.

Délais d'inscription

L'inscription à la formation est possible jusqu'à 7 jours avant le début de la formation, sous réserve :

- De la validation du dossier de candidature,
- De la réalisation du positionnement pédagogique,
- De la disponibilité des places,
- Et, le cas échéant, de la finalisation des démarches administratives requises.

Certains dispositifs de financement peuvent imposer des délais réglementaires spécifiques. Dans ce cas, l'inscription est conditionnée au respect de ces délais.

Accès à l'examen

L'inscription aux épreuves du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie est réalisée par l'établissement, conformément aux calendriers et procédures fixés par les autorités académiques compétentes.

Les épreuves certificatives sont organisées sous forme d'épreuves ponctuelles, conformément au règlement d'examen en vigueur. L'accès aux épreuves est conditionné :

- À la réalisation du parcours de formation prévu
- Au respect des obligations réglementaires liées au statut de l'apprenant
- À la validation, le cas échéant, des périodes en entreprise ou des activités professionnelles requises par le référentiel

Calendrier prévisionnel d'inscription à l'examen

Les périodes d'inscription aux épreuves du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie sont fixées par les autorités académiques.

À titre indicatif, les inscriptions ont généralement lieu entre mi-octobre et mi-novembre, pour une session d'examen organisée entre mai et juin de l'année suivante, sans que ces périodes ne puissent être garanties, celles-ci restant soumises aux décisions des services académiques.

V. Tarifs et modalités de financement

Le coût de la formation Prépa BTS – CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie varie selon la formule choisie, le statut de l'apprenant et les éventuelles adaptations de parcours définies à l'issue du positionnement pédagogique.

Tarifs

Un tarif détaillé vous est communiqué pour chaque formule, soit au moyen de la grille tarifaire en vigueur, soit par un devis personnalisé établi en fonction de votre situation. Le tarif applicable, les prestations incluses et, le cas échéant,

les frais annexes (matériel et fournitures, frais d'inscription à l'examen) vous sont précisés avant toute contractualisation.

Modalités de financement

Selon votre statut et le dispositif mobilisé, la formation peut être financée en tout ou partie :

- Apprentissage : la formation est gratuite pour l'apprenti et financée par l'opérateur de compétences (OPCO) de l'entreprise, dans le cadre du contrat d'apprentissage ;
- Formation initiale scolaire : frais de scolarité à la charge de l'apprenant ou de sa famille, selon les conditions de l'établissement ;
- Formation professionnelle continue : mobilisation possible du Compte Personnel de Formation (CPF), d'un financement par l'employeur, par un OPCO, par France Travail, par le dispositif Projet de Transition Professionnelle, ou d'un financement personnel.

L'équipe administrative vous accompagne dans l'identification des dispositifs de financement adaptés à votre situation et dans la constitution des dossiers correspondants.

Information tarifaire détaillée

Les tarifs en vigueur, actualisés régulièrement, sont consultables sur le site internet de l'établissement (ecole-esthetique-lille.com) ou communiqués sur simple demande auprès du secrétariat : 03 20 06 88 14 – info@ecoledelUCA.fr.

VI. Modalités pédagogiques

La formation est organisée autour de modalités pédagogiques adaptées aux objectifs de la certification, aux publics accueillis et aux parcours suivis.

Les enseignements s'appuient sur une approche pédagogique progressive, favorisant l'acquisition des compétences professionnelles définies par le référentiel national de certification.

Modalités d'enseignement

Selon la formule de formation choisie, les modalités pédagogiques peuvent combiner :

- Des enseignements théoriques, visant l'acquisition des connaissances professionnelles et, le cas échéant, générales ;
- Des enseignements pratiques, permettant la mise en œuvre des techniques professionnelles dans des conditions conformes aux exigences du secteur ;
- Des temps de formation à distance asynchrones, s'appuyant sur des supports numériques dédiés ;
- Un accompagnement pédagogique et tutoré, individualisé ou collectif, en fonction des besoins de l'apprenant.

Organisation pédagogique

La formation est structurée autour :

- Des blocs de compétences constitutifs du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie,
- D'une progression pédagogique adaptée à la durée et au rythme du parcours suivi,
- D'activités pédagogiques variées favorisant l'apprentissage et l'évaluation des compétences.

Les contenus, les méthodes pédagogiques et les rythmes peuvent être ajustés à l'issue du positionnement pédagogique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Moyens pédagogiques et techniques

Les apprenants disposent notamment :

- De supports pédagogiques numériques accessibles tout au long de la formation ;
- De contenus théoriques, travaux dirigés, tutoriels et ressources d'apprentissage ;
- D'équipements et de matériels professionnels conformes aux exigences des référentiels de certification pour les enseignements pratiques ;
- D'outils numériques permettant le suivi pédagogique, les évaluations et les échanges avec l'équipe pédagogique.

Suivi et accompagnement pédagogique

Un suivi pédagogique est assuré tout au long du parcours de formation, comprenant notamment :

- Un accompagnement par l'équipe pédagogique et les formateurs référents ;
- Des points de suivi réguliers permettant d'évaluer la progression de l'apprenant ;
- La mise en place, le cas échéant, de mesures d'accompagnement adaptées en cas de difficulté.

Suivi en entreprise – Alternance

Pour les apprenants en alternance, le suivi en entreprise est formalisé et structuré.

Il comprend notamment :

- Au minimum deux visites en entreprise par année de formation, réalisées par un membre de l'équipe pédagogique
- Des échanges réguliers entre le centre de formation et le maître d'apprentissage ou le tuteur
- L'utilisation d'un livret d'apprentissage, permettant de suivre l'acquisition des compétences en lien avec le référentiel
- Une évaluation conjointe de la progression de l'apprenant

Ce suivi vise à garantir la cohérence entre les compétences développées en centre de formation et les missions confiées en entreprise.

Suivi en entreprise – Formation initiale (stages)

Pour les apprenants en formation initiale, des périodes de stage sont organisées conformément au référentiel.

Le suivi comprend :

- La signature d'une convention de stage
- Un suivi pédagogique pendant la période en entreprise
- Un compte rendu ou rapport de stage rédigé par l'étudiant
- Une évaluation réalisée par le tuteur en entreprise
- Une exploitation pédagogique du stage au retour en centre de formation

Ces périodes permettent à l'étudiant de mobiliser les compétences acquises en centre et d'enrichir son expérience professionnelle.

VII. Organisation de la formation et déclinaisons par formules

Organisation générale de la formation

La formation CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie est structurée autour du référentiel national de certification RNCP 39030, organisé en trois blocs de compétences :

- Bloc 1 : Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds
- Bloc 2 : Techniques esthétiques liées aux phanères
- Bloc 3 : Conduite d'un institut de beauté et de bien-être

Chaque bloc de compétences peut être validé indépendamment, conformément à la réglementation en vigueur.

Les différentes formules proposées par l'établissement correspondent à des parcours pédagogiques aménagés, construits à partir de ce référentiel commun. Elles se distinguent notamment par :

- La durée pédagogique,
- La répartition horaire (précisées à la section VII du présent document),
- Les modalités d'enseignement.

Déclinaisons par formules de formation

Les formules de formation proposées permettent de répondre à des besoins et profils variés. Elles n'altèrent pas les compétences visées par la certification, mais adaptent les modalités d'accès et d'acquisition de celles-ci.

(Les durées indiquées sont des durées pédagogiques indicatives, susceptibles d'adaptation après positionnement.)

Durées et répartition horaire

La durée de la formation varie selon la formule choisie et le parcours de l'apprenant.

Les durées pédagogiques sont exprimées en heures et peuvent inclure :

- Des heures de formation en centre,
- Des temps de formation à distance,
- Des heures de pratique encadrée.

La répartition horaire détaillée par bloc de compétences et par modalité est précisée dans les documents pédagogiques remis à l'apprenant et peut être ajustée après positionnement pédagogique.

Passerelles et adaptations de parcours

Des passerelles sont possibles entre certaines formules de formation, sous réserve :

- De la validation pédagogique,
- De la cohérence du projet,
- Du respect des exigences réglementaires.

Toute adaptation de parcours est formalisée avant l'entrée en formation.

VIII. Durées et répartition horaire

Durée de la formation

La durée de la formation varie en fonction de la formule choisie, du statut de l'apprenant et des adaptations de parcours éventuellement définies à l'issue du positionnement pédagogique.

Les durées sont exprimées en durées pédagogiques indicatives, conformément aux exigences réglementaires applicables, et peuvent être ajustées en fonction :

- Des compétences déjà acquises,
- Des dispenses réglementaires,
- Des allègements de parcours validés,
- Et, le cas échéant, des modalités de financement.

Répartition horaire

La répartition horaire de la formation est organisée autour :

- Des blocs de compétences constitutifs du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie,
- Des enseignements spécifiques de préparation au BTS,

Selon la formule suivie, la formation peut inclure :

- Des heures de formation en centre,
- Des temps de formation à distance asynchrones,
- Des heures de pratique encadrée.

La répartition détaillée des heures par bloc de compétences, par matière et par modalité pédagogique est précisée dans les documents pédagogiques remis à l'apprenant.

Adaptations et évolutions de la durée

Toute modification de la durée ou de la répartition horaire du parcours fait l'objet :

- D'une validation pédagogique préalable,
- D'une information de l'apprenant,
- Et, le cas échéant, d'une formalisation contractuelle.

IX. Modalités d'évaluation & validation de la certification

Modalités d'évaluation en cours de formation

L'évaluation des compétences est réalisée tout au long du parcours de formation, conformément au référentiel du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie.

Elle repose notamment sur :

- Des évaluations écrites, individuelles ou collectives ;
- Des évaluations pratiques, portant sur la mise en œuvre des techniques professionnelles ;
- Des évaluations orales, permettant d'apprécier la compréhension des savoirs et des compétences ;
- Des contrôles continus, organisés par matière ou par regroupement de matières ;
- Des examens blancs, selon la formule de formation suivie.

Les modalités, la fréquence et les outils d'évaluation sont adaptés à la progression pédagogique et au parcours de l'apprenant.

Organisation des évaluations

Les évaluations sont organisées de manière progressive afin de :

- Mesurer l'acquisition des compétences par bloc,
- Préparer l'apprenant aux exigences des épreuves certificatives,
- Identifier les éventuelles difficultés et mettre en place des actions d'accompagnement adaptées.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un suivi pédagogique et peuvent être communiqués à l'apprenant sous différentes formes (relevés de notes, bilans intermédiaires, entretiens de suivi).

Épreuves certificatives

Les épreuves de certification sont organisées par les autorités académiques compétentes.

Elles portent notamment sur :

- Les techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds ;
- Les techniques esthétiques liées aux phanères ;
- La conduite d'un institut de beauté et de bien-être.

La forme, la durée et les coefficients des épreuves sont définis par le règlement national d'examen en vigueur et sont susceptibles d'évolution.

Conditions d'accès et modalités d'inscription à l'examen

L'accès aux épreuves certificatives est conditionné :

- Au respect des obligations réglementaires liées au statut de l'apprenant ;
- À la réalisation du parcours de formation prévu ;
- Et, le cas échéant, à la prise en compte des dispenses réglementaires accordées.

Validation de la certification

La certification CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie est validée par la réussite aux épreuves définies par le règlement national d'examen.

La validation peut être :

- Totale, par l'obtention de l'ensemble des blocs de compétences ;
- Partielle, par la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences, conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque bloc de compétences validé est acquis définitivement.

X. Accessibilité et personnes en situation de handicap (PSH)

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Toute demande d'adaptation des modalités de formation, d'évaluation ou d'organisation peut être étudiée afin de favoriser l'accessibilité du parcours, dans le respect du référentiel de certification et des exigences réglementaires.

Les besoins spécifiques font l'objet d'une analyse individualisée, en lien avec l'équipe pédagogique, préalablement ou au cours de la formation.

Pour toute information ou demande relative à l'accessibilité de la formation, vous pouvez contacter le référent handicap de l'établissement : Valérie Weillaert – vweillaert@ecoledelUCA.fr – 03 20 06 88 14.

XI. Indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats relatifs à la formation CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie sont suivis et analysés par l'établissement dans une démarche d'amélioration continue.

Ils portent notamment sur :

- Le taux de réussite à la certification,
- Le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation,
- Le taux de rupture, le cas échéant.

Les données relatives à l'insertion professionnelle et à la poursuite de parcours sont issues :

- Des enquêtes de suivi réalisées par l'établissement,
- Et des données publiques disponibles, notamment celles publiées dans le cadre du dispositif InserJeunes, lorsque celui-ci est applicable.

Le détail des indicateurs, leur méthodologie de calcul et leur mise à jour sont consultables sur la page dédiée du site internet de l'établissement.

Les indicateurs sont mis à jour régulièrement et communiqués selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

XII. Débouchés & poursuites de parcours

Débouchés professionnels

À l'issue de la formation et après obtention du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie, les titulaires peuvent exercer notamment les métiers suivants :

- Esthéticien(ne) en institut de beauté
- Esthéticien(ne) en spa ou centre de bien-être
- Esthéticien(ne) en centre spécialisé (épilation, ongles, soins esthétiques)
- Conseiller(ère) de vente en parfumerie, parapharmacie ou magasin spécialisé

Les débouchés professionnels peuvent varier en fonction :

- Du parcours suivi,
- De l'expérience acquise,
- Des compétences développées,
- Et du contexte économique et territorial.

Poursuites de parcours

Après l'obtention du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie, les titulaires peuvent envisager :

- Une insertion professionnelle directe dans le secteur de l'esthétique, de la cosmétique ou du bien-être ;
- Une poursuite de formation, notamment vers :
 - Un Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie,
 - Un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) du secteur concerné, sous réserve d'être titulaire d'un diplôme de niveau 4 et de satisfaire aux conditions d'admission propres à la formation visée,

- Le titre professionnel Praticien en Massage Bien-Être (RNCP 38447)
- Ou toute autre formation permettant une évolution professionnelle dans le secteur, sous réserve du respect des conditions d'admission propres à chaque dispositif.

Les choix de poursuite de parcours dépendent du projet professionnel de l'apprenant et des opportunités existantes.

XIII. Documents contractuels annexés

Le présent programme de formation est annexé au document contractuel correspondant au statut de l'apprenant (contrat de scolarité, convention de formation ou procédure dématérialisée applicable).

Peuvent notamment être annexés au contrat ou mis à disposition de l'apprenant, selon la formule de formation suivie :

- Le calendrier prévisionnel de la formation, précisant que celui-ci peut être amené à évoluer en fonction des contraintes pédagogiques, organisationnelles ou réglementaires ;
- Le règlement intérieur de l'établissement ou le règlement applicable au dispositif concerné ;
- Le référentiel de compétences du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie, consultable en ligne sur le site officiel de France Compétences ;
- Toute information relative aux modalités pédagogiques, organisationnelles ou administratives du parcours suivi.

Ces documents font partie intégrante du parcours de formation et sont communiqués à l'apprenant avant ou au début de la formation.